

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL24

ENVIRONNEMENT COMMUNICATION

Rapport annuel 2024 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et prix des services publics de l'eau potable

RAPPORTEUR : M. HERVÉ THIBAUD

Mesdames, Messieurs,

Eau du Grand Lyon est le service public responsable de la gestion de l'eau potable sur les 58 communes de la Métropole de Lyon. Du captage dans le milieu naturel jusqu'au robinet, en passant par la production et la distribution aux habitants, Eau du Grand Lyon gère toutes les étapes du cycle de l'eau potable.

Née en 2023 de la volonté de la Métropole de Lyon **d'une gestion publique, durable et responsable de l'eau**, Eau du Grand Lyon s'engage à **mettre en œuvre un service performant, transparent et accessible**, **environnementaux et sociétaux liés à l'eau**.

Elle gère et préserve la ressource en eau. Ses missions principales sont :

- préserver les ressources en eau,
- capter et produire l'eau,
- distribuer l'eau aux Grands Lyonnais,
- maîtriser la qualité de l'eau,
- garantir l'accès à l'eau à tous,
- assurer la qualité de service aux usagers.

1 – Qualité de l'Eau potable (Données ARS)

L'eau potable est le produit alimentaire le plus contrôlé en France. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente tout au long de son parcours jusqu'au robinet.

Il faut savoir que sur les douze derniers mois, 51 502 analyses ont été effectuées.

Résultat des analyses d'eau :

L'eau distribuée au cours de l'année 2024 présente pour tous les paramètres un indicateur de bonne qualité. Les résultats de l'ARS sont présentés en annexe 1.

2 – Tarification

Ce que paie l'utilisateur sur sa facture, c'est le service et les infrastructures de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement). Ils se répartissent de la manière suivante sur sa facture :

- **43 % – part Eau potable** : Eau du Grand Lyon assure le captage, la distribution, le contrôle de la qualité de l'eau, l'entretien des équipements et du réseau d'eau potable,
- **35 % – part Assainissement** : la Métropole de Lyon assure la collecte et le traitement des eaux usées puis leur dépollution avant le rejet dans le milieu naturel,
- **15 % – part Redevances aux organismes publics** : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (14%) et les Voies Navigables de France (1%),
- **7 % – part TVA.**

À titre d'information, le prix moyen de l'eau sera de **3,73 € TTC* le m³ d'eau sur la Métropole de Lyon en 2026**, soit 0,00373 € TTC le litre.

(**) Prix calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ en 2026 (tarification domestique).*

Depuis le 1er janvier 2025, la nouvelle tarification solidaire et environnementale a été mise en place sur la partie consommation eau potable particuliers ou professionnels, petits ou gros consommateurs, des tarifs différents s'appliquent selon les mètres cubes d'eau consommés. Pour inciter à économiser l'eau, les prix sont désormais progressifs, par palier.

Pour les particuliers, trois tranches ont été instaurées :

- la tranche 1 « eau vitale », soit les 12 premiers mètres cubes d'eau, devient gratuite pour chaque foyer. Elle correspond à 30 litres d'eau par jour. De quoi subvenir aux besoins « vitaux » en eau couvrant l'alimentation et l'hygiène d'un foyer de 6 personnes pendant 1 an,
- la tranche 2 « eau domestique », jusqu'à 180 m³ consommés, correspond au tarif standard,
- enfin, sur la tranche 3, le tarif sera doublé pour les consommations d'agrément, au-delà de 180 m³ consommés.

La tarification par tranche se décompose ainsi :

- tranche 1, consommation entre 0 et 12 m³ : prix de l'eau à 0 € H.T./m³,
- tranche 2, consommation entre 13 et 180 m³ : prix de l'eau à 1,37 € H.T./m³,
- tranche 3, consommation supérieure à 180 m³ : prix de l'eau à 2,73 € H.T./m³.

Pour les professionnels et collectivités, quatre tranches ont été instaurées :

- La tranche 1 des professionnels correspond à la tranche 2 (tarif standard) des particuliers. Elle permet ainsi de préserver les entreprises qui consomment peu d'eau, parmi lesquelles les artisans ou commerçants notamment,
- les trois autres tranches appliquent une progressivité des tarifs pour inciter à la sobriété des gros consommateurs,
- un écart maximal de 15 % entre le tarif de la tranche 1 et celui de la tranche 4 sera appliqué.

La tarification par tranche se décompose ainsi :

- tranche 1, consommation entre 0 et 180 m³ : prix de l'eau à 1,296 € H.T./m³,
- tranche 2, consommation entre 180 et 1 800 m³ : prix de l'eau à 1,387 € H.T./m³,
- tranche 3, consommation entre 1 800 et 18 000 m³ : prix de l'eau à 1,439 € H.T./m³,
- tranche 4, consommation supérieure à 18 000 m³ : prix de l'eau à 1,490 € H.T./m³,

Vous trouverez l'ensemble des informations ci-dessus sur le site www.eaudugrandlyon.com.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la communication qui vous est faite du rapport annuel 2024 sur la qualité de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

- **INFORMER** les Brondillants, que ces informations sont à la disposition du public.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD